

LE MOIS DE NOVEMBRE AVEC YVES LECOCQ DE LA FACE

Yves Lecocq, *Senior Policy Advisor* de la FACE, apporte de précieux conseils au reste de l'Equipe ainsi qu'aux Membres de la FACE, aux législateurs et aux partenaires, par le biais de ses fréquentes interventions lors d'événements de haut vol et de réunions techniques complexes. En novembre, Yves a abordé des sujets variés lors de divers rassemblements, pour le bénéfice de la chasse à travers l'Europe. Voici quelques moments clés:

Allemagne: Réunion des experts du Droit cynégétique

L'édition 2013 de la rencontre annuelle allemande "Droit cynégétique" qui s'est tenue à Krefeld du 4 au 8 novembre a rassemblé quelque 100 avocats, juges, fonctionnaires, conseillers juridiques de fédérations de chasseurs et autres experts de toute l'Allemagne et d'Autriche. Au cours de ces quatre jours, les participants ont assisté à des présentations et participé à des discussions qui portaient sur un large éventail de sujets juridiques tels que la compétence du gouvernement fédéral et des gouvernements régionaux pour légiférer sur des dossiers relatifs à la chasse, la législation en matière d'armes à feu, la nature fondamentale du droit de chasse et de propriété, les implications juridiques du recours aux munitions sans plomb etc. Le premier jour, le Senior Policy Advisor, Yves Lecocq a eu l'occasion d'informer les participants de manière précise sur les dossiers pertinents au niveau de l'UE notamment la communication de la Commission sur les armes à feu illégales ainsi que la loi-cadre de l'UE à venir sur le bien-être animalier.

France: Démonstration d'une pratique régionale de chasse dans les Ardennes

Une dizaine d'hommes politiques régionaux, de fonctionnaires ainsi que le Senior Policy Advisor de la FACE, Yves Lecocq, ont accepté l'invitation de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes françaises pour une visite guidée d'un site traditionnel de piégeage de grives. Cette ancienne méthode de capture des grives, dans un petit piège composé de deux crins d'une queue de cheval (pas de jument à cause de l'urine qui reste sur la queue et rends le crin trop fragile), est encore pratiquée de nos jours (mais disparaît) dans près de 20 communes de cette région de France, le long de la frontière avec la Belgique. Cette pratique a lieu dans le respect des dispositions de l'Article 9 de la Directive Oiseaux de 1979 à savoir, « en petit nombre » (environ 0,1% du total des prélèvements annuels de chasse de grives en France) et est très sélective puisque les oiseaux sont particulièrement attirés par les baies du Sorbier (*Sorbus aucuparia* – ce qui signifie en latin « attraper des oiseaux »). Cette pratique est soumise à des obligations strictes de reporting et à des contrôles surprise sur le terrain. Ensuite, les invités ont savouré un repas gastronomique, composé notamment de délicieuses grives, dans le pavillon de chasse local où l'atmosphère chaude et calfeutrée détonnait avec le froid humide de la forêt.

